



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 20
NOVEMBRE 2023 À 19H49 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin
Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François
Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Règlement 2023-500 – Règlement sur les dérogations mineures – Avis de motion
 - 3.3 Règlement 2023-500 – Règlement sur les dérogations mineures – Premier projet
 - 3.4 Règlement 2023-506 – Règlement sur l'affichage des numéros civiques – Avis de motion
 - 3.5 Règlement 2023-506 – Règlement sur l'affichage des numéros civiques – Premier projet
 - 3.6 Règlement 2023-507 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble – Avis de motion
 - 3.7 Règlement 2023-507 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble – Premier projet
 - 3.8 Réception d'une offre d'achat sur la 181^e Rue
 - 3.9 Réception d'une seconde offre d'achat sur la 181^e Rue
4. URBANISME
 - 4.1 Dépôt du plan révisé du parc industriel
 - 4.2 Nomination d'un inspecteur municipal
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 Nomination d'un deuxième signataire – convention UMQ – résolution numéro R-2023-11-7942
 - 5.2 ~~Soumission d'un projet au programme PRAFI~~ – **REPORTÉE**
 - 5.3 Subvention à la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville
6. VARIA
 - 6.1 Remerciements
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2023-11-7958





R-2023-11-7959

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 6 novembre 2023 et du 13 novembre 2023 soient adoptés tel que rédigés.

3.2 RÈGLEMENT 2023-500 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – AVIS DE MOTION

Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement 2023-500 – règlement sur les dérogations mineures sera adopté à une séance ultérieure.

Ce projet de règlement vise à harmoniser notre réglementation aux modifications apportées par le Gouvernement du Québec à ce sujet, allant jusqu'à permettre à la MRC de désavouer certaines demandes ou à imposer des conditions additionnelles et à remplacer l'ancien règlement touchant ce sujet, soit le règlement numéro 2016-346 ; ce règlement étant applicable à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauceville.

3.3 RÈGLEMENT 2023-500 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du projet de règlement 2023-500 et ont pu émettre leurs commentaires sur ce projet ;

R-2023-11-7960

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du Règlement 2023-500 – Règlement sur les dérogations mineures ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de choisir et fixer la date de la consultation publique à venir.

3.4 RÈGLEMENT 2023-506 – RÈGLEMENT SUR L’AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES – AVIS DE MOTION

Jérôme Pomerleau donne un avis de motion que le règlement 2023-506 sur l’affichage des numéros civiques sera adopté à une séance ultérieure.

Ce projet de règlement vise à exiger l’installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles sur tout le territoire de la Ville de Beauceville afin d’assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d’urgence et d’utilité publique.

3.5 RÈGLEMENT 2023-506 – RÈGLEMENT SUR L’AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES – PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du projet de règlement 2023-506 et ont pu émettre leurs commentaires sur ce projet ;

R-2023-11-7961

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l’unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du Règlement 2023-506 – Règlement sur l’affichage des numéros civiques ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de choisir et fixer la date de la consultation publique à venir, s’il y a lieu.

3.6 RÈGLEMENT 2023-507 – RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D’OCCUPATION D’IMMEUBLE – AVIS DE MOTION





Vincent Roy donne un avis de motion que le projet de règlement 2023-507 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble sera adopté à une séance ultérieure.

Ce projet de règlement vise à évaluer des projets particuliers selon des critères particuliers, au cas par cas, et autoriser les projets particuliers à certaines conditions et il sera applicable à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauceville, sauf les zones d'habitation qui en sont exclues.

3.7 RÈGLEMENT 2023-507 – RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE – PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du projet de règlement 2023-507 et ont pu émettre leurs commentaires sur ce projet ;

R-2023-11-7962

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du Règlement 2023-507 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de choisir et fixer la date de la consultation publique à venir.

3.8 RÉCEPTION D'UNE OFFRE D'ACHAT SUR LA 181^E RUE

Vincent Roy se retire des délibérations sur les points 3.8 et 3.9 et sort de la salle du conseil après avoir déclaré avoir un intérêt dans ces résolutions.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat de la part d'une société à être formée, dont l'un des fondateurs est madame Amélie Dumont, sur un immeuble étant une partie du lot 6 573 874, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant un immeuble situé près de l'intersection de la 181^e Rue et du rang Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre n'est pas jugée acceptable par la Ville ;

R-2023-11-7963

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, sauf pour Vincent Roy qui s'est retiré des délibérations et est sorti de la salle du conseil ;

QUE la Ville refuse cette offre d'une société à être formée, composée, entre autres, par Amélie Dumont, reçue en date du 8 novembre 2023 ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, coordonnatrice, afin de transmettre ce refus aux personnes intéressées et à signer tout document nécessaire afin de constater le refus de cette offre.

3.9 RÉCEPTION D'UNE SECONDE OFFRE D'ACHAT SUR LA 181^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat de la part de Gestion VRMM inc. sur un immeuble étant une partie du lot 6 573 874, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant un immeuble situé près de l'intersection de la 181^e Rue et du rang Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est partiellement sujet à une préférence d'achat, telle que décrite dans l'acte de vente publié sous le numéro 27 417 699, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire part de cette nouvelle offre avant toute acceptation finale de la Ville afin que ce tiers puisse faire connaître ses intentions sur l'acquisition de l'immeuble ;





R-2023-11-7964

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, sauf pour Vincent Roy qui s'est retiré des délibérations et est sorti de la salle du conseil ;

QUE la Ville accepte cette offre d'achat de Gestion VRMM inc., datée du 2 novembre 2023, au prix de cinquante-cinq cents le pied carré anglais (0,55 \$/pi²), pour un terrain décrit par annexe sur la promesse et tel que ce plan est annexé à la présente résolution, **sous les conditions suivantes** :

- QUE l'entreprise détenant une préférence d'achat sur l'immeuble se désiste de sa préférence, tel qu'indiqué au contrat publié sous le numéro 27 417 699 ;
- Que le promettant acheteur renonce à toute garantie quant à la pression et le débit d'eau devant être fournis par la Ville, entre autres et plus particulièrement des systèmes de gicleurs ou systèmes industriels utilisant la pression d'eau pour couper qui ne seront pas couverts par aucune garantie de pression et de débit d'eau ;
- Que les parties conviennent qu'un élargissement des chemins publics sera fait, tant sur la 181^e Rue que sur le rang Saint-Charles, en plus d'un rond ou coin de virage et que ces emprises seront retirées du lot qui sera vendu dans la vente notariée, le tout tel que montré au plan déposé avec l'offre d'achat et annexé aux présentes ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, coordonnatrice, afin de transmettre cette résolution aux personnes intéressées et à signer tout document nécessaire afin de constater les présentes, dont, entre autres, la documentation officielle à l'entreprise détenant une préférence d'achat sur une partie de cet immeuble.

Vincent Roy revient dans la salle du conseil après l'adoption des deux dernières résolutions.

4. URBANISME

4.1 DÉPÔT DU PLAN DU PARC INDUSTRIEL

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil le plan des propriétés de la Ville de Beauceville, dans le parc industriel, ce plan devant demeurer d'usage interne et demeurant confidentiel, celui-ci contenant des éléments de négociation en cours.

4.2 NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme emploi actuellement madame Dominique Lamarre, à titre de coordonnatrice à l'aménagement du territoire et au développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lamarre doit également pouvoir étudier et mener à terme des demandes de permis dans le cadre de son travail ;

R-2023-11-7965

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE Dominique Lamarre soit nommée inspectrice municipale pour la Ville de Beauceville, avec tous les pouvoirs ci-dessous :

- Procéder à l'émission des différents permis requis par la réglementation municipale ;
- Procéder à l'émission des constats d'infractions ;
- Effectuer les inspections requises par la réglementation municipale ;
- Répondre aux questions et plaintes des citoyens reliées à leurs fonctions respectives ;
- Qu'elle soit nommée au titre de fonctionnaire désigné dans tous les règlements de la Ville de Beauceville.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 NOMINATION D'UN DEUXIÈME SIGNATAIRE – CONVENTION





UMQ – RÉOLUTION NUMÉRO R-2023-11-7942

CONSIDÉRANT QUE la Ville a nommé un signataire lors de l'adoption de la résolution R-2023-11-7942, pour une convention de renouvellement avec l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette convention requiert également la signature du maire de la Ville ;

R-2023-11-7966

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie sa résolution R-2023-11-7942 afin d'ajouter qu'elle mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, afin de signer ladite convention de renouvellement avec l'union des municipalités du Québec, tel qu'indiqué à la résolution précitée.

**5.2 ~~SOUSSION D'UN PROJET AU PROGRAMME PRAFI~~ -
REPORTÉE**

**5.3 SUBVENTION À LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA
DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE**

CONSIDÉRANT la constitution de l'OBNL dénommée « Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville » ayant pour mission de développer, maintenir et rendre accessible le quartier et ses infrastructures dans une perspective d'appropriation locale et d'attractivité touristique en lien avec les inondations de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville contribuera à l'amélioration et la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'attrait touristique sur le territoire de la Ville de Beauceville ainsi qu'à son rayonnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville apportera une plus-value à la population de la Ville de Beauceville en termes d'activités récréatives, culturelles et éducatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie la mission de la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville et a la volonté de soutenir le développement de celle-ci à l'aide d'un support financier et technique ;

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1, ci-après : LCM) énonce que la Ville est compétente en matière de culture, de loisirs et de parcs et que les objets visés par la Corporation s'inscrivent précisément dans ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la LCM mentionne la compétence de la Ville pour le bien-être général de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la LCM stipule que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues notamment aux articles 4 et 85 ;

R-2023-11-7967

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville octroie une aide financière de 50 000 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures ;

QUE la somme soit payée à même le surplus accumulé de la Ville.

6. VARIA

6.1 REMERCIEMENTS

Patrick Mathieu remercie Héma-Québec pour les collectes de sang et pour





les citoyens.

6.2 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vision d'avenir pour le cœur urbain de Beauceville.
Consultation publique à venir. La Ville collige actuellement les données. La consultation publique devrait avoir lieu au plus tard en début d'année 2024. Actuellement, il y a une étude de caractérisation des sols, une étude hydraulique, une étude de gestion des débordements des eaux usées, une étude d'acquisition pour des projets d'aménagements résilients, un diagnostic urbanistique est en cours et les scénarios possibles ou faisables pour améliorer les choses. D'autres communications seront faites, plus en profondeur.

6.3 MARCHÉ DE NOËL

Nicole Jacques invite la population à se rendre les 25 et 26 novembre, activité de la Chambre de commerce de Beauceville, à la polyvalente Saint-François.

6.4 CHAPELLE FRASER

Vincent Roy souligne le travail de l'équipe de la Chapelle Fraser, qu'il y a de la disponibilité pour de beaux spectacles, pour tous.

6.5 CONSULTATIONS PUBLIQUES

Kevin Pomerleau précise, concernant le plan de communication et l'échéancier, que le Conseil n'a pas de contrôle sur ces points pour l'instant. Dès qu'ils auront quelque chose à dire, ils vont être là.
Serge Vallée indique que, la semaine prochaine, les élus rencontrent Vivre en Ville concernant la vision de consultation. Si c'est correct, l'équipe en place débute les travaux.

6.6 CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

Kevin Pomerleau souligne l'intervention de tous les parties présentes à la commémoration du 11 novembre pour les militaires et anciens combattants. Il félicite les organisateurs et remercie les citoyens de leur participation.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sébastien Roy, Éclaireur Progrès.
Suivant le communiqué, plusieurs études sont en marche pour établir les bases d'un éventuel plan.
Patrick Mathieu confirme que oui, que c'est pour savoir ce que ça prend comme infrastructure pour se rendre là.
L'hôtel de ville fait partie de tout cela.
Kevin Pomerleau indique que certaines de ces études sont nécessaires pour le bien de la Ville, ce n'est pas juste pour Vivre en ville. Les travaux publics et les infrastructures en ont besoin.
Vincent Roy dit que beaucoup de citoyens se souviennent de l'ancien hôtel de ville, que le prochain doit être fait pour le court, moyen et long terme, mais qu'il faut prendre le temps de bien analyser.

Sylvio Morin, enbeauce.com
Il reste sur sa faim, il manque le plan de communication, l'échéancier.
Patrick Mathieu dit que la Ville et un sous-traitant travaillent là-dessus en ce moment.
Sylvio Morin dit que la publicité peut être achetée, pour faire passer le message. Les médias régionaux coupent des postes, mais en mettant de la publicité dans les médias locaux, cela les aiderait et passerait le message.

Sylvio Morin demande des précisions concernant la subvention à la





Corporation du quartier de la débâcle de Beauceville.

Patrick Mathieu dit que cela s'inscrit dans un processus d'accompagnement.

Serge Vallée ajoute qu'il s'agit d'un projet de 4 millions et que l'ancien conseil avait mentionné un montant de 300 000 \$. Jusqu'à présent, plus ou moins 69 000 \$ ont été donnés, plus le 50 000 \$ d'aujourd'hui et un autre montant du passé.

Sébastien Roy, Éclaireur Progrès. Projet de règlement des bornes 911. Qu'est-ce que cela vise ?

Patrick Mathieu explique que ce sont les poteaux avec la bande réfléchissante.

Sandra Bernard précise que cela s'applique autant au territoire urbain que hors périmètre urbain.

Sylvio Morin, concernant le plan du parc industriel, pourquoi c'est confidentiel ?

Patrick Mathieu dit qu'on est en train de se faire un portrait complet et qu'éventuellement, il sera rendu public.

Vincent Roy dit qu'il y a plusieurs terrains (jusqu'à 15) qui ont de l'espace, qui sont disponibles à la vente.

Sylvio Morin, nomination d'un inspecteur municipal. Il n'y en avait pas déjà un ?

Patrick Mathieu dit que c'est afin que madame Lamarre puisse mener les dossiers d'un bout à l'autre.

Serge Vallée indique qu'il y en a 3 autres.

Patrick Mathieu dit qu'on fait ce qu'on peut pour accélérer les processus et que les dossiers aillent mieux.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-11-7968

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :

20h33

PATRICK MATHIEU, Maire suppléant SANDRA BERNARD, greffière





Accueil | Se connecter | Commander | Accessibilité
 Adresse, Code postal, Lot actif (Cadastré Ciq), Municip

131e Rue

Plan #1

6 573 874

6 573 874 | Lot cadastre du Québec
 Afficher les données descriptives

Banque cadastrale officielle en da
 © Gouvernement du Québec | © Gouv

INFOLOT

Handwritten signatures and notes:
 V...
 K...
 Plan #1

--	--